



SOLTéA | Employeurs : la campagne de répartition 2025 est ouverte !

Vous êtes un employeur redevable de la taxe d'apprentissage ? Connectez-vous dès maintenant à votre espace sur la plateforme SOLTéA pour répartir le solde de votre taxe d'apprentissage !

La campagne de répartition du solde de la taxe d'apprentissage a débuté sur votre espace [le 26 mai 2025 et s'achèvera le 24 octobre 2025](#).

Quelles actions effectuer sur SOLTéA ?

Comme en 2024, vous pouvez :

- Répliquer vos choix d'établissements et d'attribution de votre solde de l'année dernière, à l'identique ou en l'adaptant ;
- Regrouper vos différents SIRET en un ou plusieurs groupe(s) de SIRET pour répartir votre solde en une seule fois ;
- Consulter le catalogue national des établissements habilités grâce au moteur de recherche et sélectionner ceux que vous souhaitez soutenir ;
- Déterminer la part de votre solde que vous souhaitez attribuer aux établissements choisis et les informer en direct de votre soutien avant la réalisation des virements bancaires

Nouvelle fonctionnalité : la simulation de la répartition de mon solde en euros

Une nouvelle fonctionnalité, très demandée pour faciliter vos démarches, arrive sur la plateforme en 2025 . Vous pouvez désormais voir s'afficher une simulation en euros lorsque vous répartissez en pourcentage le solde de votre taxe d'apprentissage :

- Avant fin juin : cette simulation s'effectue grâce à un montant estimatif du solde de votre taxe d'apprentissage que vous renseignez dans l'encart prévu à cet effet.
- Après fin juin : cette simulation s'effectue sur la base du montant du solde de la taxe d'apprentissage dont vous vous êtes acquitté et qui a été transmis à la

Caisse des Dépôts par l'Urssaf et la MSA.

À noter : Ce montant affiché dans votre espace personnel SOLTéA est actualisé automatiquement après chaque transmission de votre DSN. Il s'agit d'un [montant brut des frais de gestion](#) prélevés par la Caisse des Dépôts et les organismes collecteurs.

Consultez le calendrier de la campagne sur SOLTéA et tous nos supports pour vous accompagner.

Rendez-vous sur SOLTéA

L'équipe SOLTéA



Merci de ne pas répondre à cet e-mail qui vous a été envoyé automatiquement.

Si vous ne souhaitez plus recevoir d'informations, [cliquez ici](#)

Informations légales : En application de la loi informatique et libertés en date du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent. Afin de préserver l'environnement, merci de n'imprimer ce courriel qu'en cas de nécessité.

SOLTéA est la plateforme de répartition du solde de la taxe d'apprentissage fondée sur les principes de neutralité, transparence, sécurité et facilité. C'est un service mandaté par les ministères chargés de l'éducation et de l'enseignement supérieur. La Caisse des Dépôts gère la plateforme de répartition du solde de la taxe d'apprentissage : conception, animation, maintenance, traitements informatiques et assistance technique.

Pour toute information relative au traitement des données à caractère personnel nous vous invitons à consulter notre Politique de « Protection des données à caractère personnel » à l'adresse suivante :

<https://www.soltea.gouv.fr/espace-public/protection-donnees-personnelles-taxe-apprentissage>